

- iii) l'engagement de geler immédiatement le soutien et les subventions qui faussent les échanges et de n'instituer aucune mesure de nature à restreindre ou à fausser les échanges qui ne soit expressément prévue dans l'Accord général;
- iv) l'engagement de réduire de 10 pour cent par an, en 1989 et 1990, le niveau monétaire global du soutien en fonction de la production, ce qui pourrait prendre la forme d'un engagement spécifique, et constituerait une première contribution à la réforme multilatérale à long terme de l'agriculture.

4. Le Groupe de Cairns est disposé à négocier en détail tous ces éléments d'ici à la fin de 1988, y compris la réalisation des objectifs à long terme.

II. ÉLÉMENTS À LONG TERME

5. Cette proposition repose sur la proposition du Groupe de Cairns au Groupe de négociation sur l'agriculture (Négociations d'Uruguay) (MTN.GNG/NG5/W/21) qui envisage une totale libéralisation du commerce des produits agricoles englobant les points suivants:

1) Accès au marché

Des règles et disciplines devraient être arrêtées au GATT pour éliminer les restrictions à la libre circulation des produits agricoles. Ces règles et disciplines prévoiraient:

- a) l'interdiction d'instituer ou de continuer à appliquer des mesures qui ne sont pas prévues explicitement par l'Accord général, y compris les obstacles non tarifaires et autres mesures telles que prélèvements variables et prix minimaux à l'importation;
- b) l'élimination de toutes les dispositions prévoyant un traitement exceptionnel, que ce soit en vertu de dérogations, de protocoles d'accession ou d'autres dispenses ou exceptions;
- c) la consolidation de tous les droits de douane sur les produits agricoles à des niveaux faibles ou nuls.